

naire a cru lui devoir faire à cet égard, notre honorable confrère; plein d'humilité, de bonne foi et de soumission à l'Eglise, s'est empressé de le retirer du commerce : ce que nous sommes heureux de mentionner ici à sa gloire et à son éloge (1). »

Déjà M. l'abbé Jouve avait donné dans le *Courrier de la Drôme* un pressentiment de cet ouvrage dans une série d'articles intitulés : *Nécessité pour l'Eglise de France de rentrer au plus tôt dans le droit commun* (2), et l'on peut dire que l'état anormal de notre situation au point de vue ecclésiastique fut la préoccupation de toute sa vie. N'écoulant que son zèle, il a voulu élever encore avant de mourir une dernière protestation contre ce triste état de choses, en lançant une seconde édition de son livre, après l'avoir préalablement corrigé et soigneusement expurgé de toutes les erreurs de fait ou inexactitudes de doctrine qu'il pouvait contenir. « C'est à ce travail de correction savante et consciencieuse que M. Jouve a consacré les dernières années d'une vie si pleine (3), » Mais il ne put que mettre la dernière main à son manuscrit ; il n'eut pas le temps de le livrer à l'impression. Cette édition posthume vient de paraître par les soins et sous les auspices de M. l'abbé Bron, successeur de M. le chanoine Jouve. Voici en quels termes l'ami de l'auteur, héritier de son zèle sacerdotal et de son amour pour les lettres tout aussi bien que de sa stalle canoniale, apprécie son jeune pupille en l'introduisant devant le public : « Remarquable au point de vue de l'érudition, l'ouvrage de M. le chanoine Jouve ne l'est pas moins sous le rapport de la doctrine.... Lorsque les opinions sont libres, M. l'abbé Jouve, comme savant et comme homme, suit ses appréciations

(1) *Cours alphabétique et méthodique de droit canon dans ses rapports avec le droit civil ecclésiastique*, t. V, p. 455.

(2) Dans les nos des 13, 24 juillet, 8, 23 août, 8, 27 septembre, 21 octobre, 9, 16 novembre 1848, ils furent l'objet d'une critique qui parut dans le n° du 12 août, sous la signature de l'abbé A. C. — M. Jouve répliqua par une simple note dans le n° du 23 août, tout en continuant la série de ses articles.

(3) Prospectus de M. l'abbé Bron.